

**REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LA PLATEFORME INTERSYNDICALE DU SPECTACLE VIVANT EN AUVERGNE RHONE-ALPES**

**1.- Pensez-vous pouvoir développer votre territoire sans présence d'art, de culture et de spectacle vivant ?**

Non , bien sûr. Considérer l'homme (dans son environnement) comme une finalité revient à replacer l'art, la création, au centre de nos vies. La dimension culturelle doit être prise en compte systématiquement lors de tout nouvel aménagement ou rénovation urbaine,

**2.- Quelle est, selon vous, la contribution citoyenne des arts et de la culture ?**

Les arts et la culture, un maximum de citoyens doit pouvoir l'éprouver. D'où la primauté que nous estimons devoir donner à la pratique : la pratique du spectateur et du visiteur du musée ou d'expositions (mais aussi sa contribution comme la participation aux œuvres (exemple : le Point Commun, centre d'art contemporain qui propose des résidences d'artistes qui impliquent l'investissement des habitants du quartier) ; par des débats voire ses conseils pour la prescription de l'offre culturelle dans certains cas), et la possibilité d'une pratique artistique en amateur tout au long de sa vie (Parcours d'éducation artistique et culturel à partir de la maternelle, soutien aux projets artistiques des collèges et des lycées, pratiques amateurs des associations et de l'ESAAA, activités municipales pour les séniors...). Ceci pour aller dans le sens des droits culturels (cf. question 8).

**3.- La culture fait-elle partie des priorités de votre programme ?**

Oui et pas uniquement sous le chapitre culture.

Notre programme met en avant les questions de démocratie participative, de transition écologique, de justice sociale, de tourisme durable, d'inclusion des minorités, d'aménagement du territoire... qui ne sont pas étrangères au fonctionnement de nos équipements culturels et de notre politique culturelle. Exemples : le dialogue social au sein de nos équipements culturels, la question du tri des déchets sur nos événementiels comme les festivals, la politique tarifaire et les heures d'ouverture aux publics, le soutien aux associations ou structures implantées dans les quartiers populaires...

**4- Si vous êtes élus aux élections municipales, prévoyez-vous de poursuivre, voire de renforcer l'engagement budgétaire en faveur de la culture, par rapport à la mandature précédente ?**

Oui, dans la mesure où les marges budgétaires le permettront, notamment en évitant de dévaloriser certains postes à l'occasion de départs en retraite ou de mutations. Sans faire l'économie aussi d'une réflexion sur certains rééquilibrages qui permettraient d'adapter les budgets culturels (très cloisonnés aujourd'hui par équipement) aux priorités définies en matière culturelle.

**5 – Si vous êtes élu.e.s aux élections municipales, quelles seraient les priorités de votre programme culturel ?**

- Travailler sur l'équilibre entre l'aide à la création (à développer) et la diffusion (notamment le hors-murs) ;
- Irriguer les grands événements culturels (Annecy Paysages, FIFA, Hors Pistes, Attention les feuilles ...) sur tous les quartiers ;
- Renforcer les lieux culturels implantés dans les quartiers, notamment les lieux intermédiaires et ceux favorisant l'émergence (ex : « le Point commun » en matière d'art contemporain, tiers lieux éphémères comme l'ancienne école de Sous Aléry à Cran Gevrier qui accueillent des jeunes artistes et des événements culturels comme la Silent party...).
- faciliter la pratique artistique amateur (création de lieux de répétition, matériel...)
- Soutenir des projets novateurs impliquant des jeunes et de nouvelles esthétiques artistiques

- Rendre gratuit ou plus accessible certains services ou offres culturelles ;

Spectacle vivant : développer les cultures urbaines, en matière musicale (rap, afro-trap...), d'arts de la rue et de la piste, de street-art...en travaillant avec les structures et les associations existantes comme le Brise Glace, Art by friends..

Transmission, éducation artistique, culturelle et écologique : développer l'existant par un Plan local (PLEAC) de la petite enfance à l'université avec les divers partenaires ; développer des projets d'établissement scolaire ; élargir les propositions dans les domaines comme la culture scientifique et technique, la culture architecturale, le design, des arts plus ouverts sur la cité (batucada, arts du cirque, street-art..), créer un parcours citoyen et mémoriel de la primaire au lycée.

Cinéma : Développer l'écosystème de la filière Cinéma d'animation (culture-formation- économie) et affirmer Annecy comme capitale du cinéma d'animation toute l'année.

Face aux multiplexes, défendre la vitalité des salles de cinéma municipales et associatives, avec une politique tarifaire adaptée et le maintien des subventions de fonctionnement.

Arts plastiques/Art contemporain : se doter d'une politique globale dans ce domaine. Développer de nouvelles esthétiques, et des lieux et événements temporaires (zone artistique temporaire)

Lecture publique : Travailler sur le public des 15-30 ans. Municipalisation de deux bibliothèques associatives de communes déléguées, pour assurer leur pérennité et une consolidation de leurs moyens. Evolution technologique (continuer l'automatisation des prêts par la mise ne place de la RFID).

Patrimoines et mémoires : renforcer la mise en valeur de l'histoire industrielle et ouvrière. Histoire des quartiers et des communes déléguées (mémoires des habitants). Mesures pour contrer les effets pervers de la « *dysneylandisation* » du centre-ville (tourisme de masse, privatisation de l'espace public).

## **6- En cas de moyens complémentaires sur le budget culturel, sur quels axes principaux ou nouveaux souhaiteriez-vous agir ?**

cf. ci-dessus

## **7 – Avez-vous connaissance de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCPA) de juillet 2016 qui garantit les principes de liberté de programmation, de création, de diffusion des opérateurs culturels ?**

Oui. De même que les artistes voient leur liberté de création consacrée par l'art.1, les professionnels de la culture disposent désormais de deux articles qui affirment leur liberté de faire connaître et de programmer les œuvres (art 2 : liberté de diffusion, article 3 al.21: liberté de programmation). Ces deux articles les confortent face à certains élus en France qui voudraient soumettre les lieux culturels à leurs goûts, ou simplement à leur frilosité artistique face aux audaces des créateurs contemporains ; d'autre part, face à des groupes de pression qui interpelleraient les élus pour infléchir la programmation culturelle selon leur souhait.

## **8- Comment comptez-vous agir pour la mise en œuvre des droits culturels des personnes en référence à la dite loi ?**

Les droits culturels sont la reconnaissance du droit de toute personne (où qu'elle soit, et d'où qu'elle vienne) à se référer à des ressources culturelles librement choisies (dans le respect des droits de l'homme), de son droit à être reconnu dans son égale dignité, par le biais de politiques inclusives et coconstruites (c'est d'ailleurs au cœur de notre projet de territoire, pour aller vers une démocratie ouverte).

Il est essentiel qu'au-delà du droit à l'éducation tout au long de la vie, chaque habitant puisse participer librement à la vie culturelle dans la diversité de ses dimensions.

Plus précisément, les droits culturels doivent permettre de garantir à chacun la liberté tout au long de sa vie de choisir ses références culturelles, de les prioriser et d'en changer. Cela donne à l'État et aux collectivités, quant à eux, la responsabilité de pouvoir offrir une diversité artistique et culturelle. Cela passe d'une part par leur capacité à offrir une diversité des lieux et des esthétiques, d'autre part par une certaine mobilité des programmeurs (donc une réflexion sur la durée de leur mandat), car si leur liberté de programmation doit être défendue, le droit des habitants à pouvoir se frotter à diverses lignes artistiques dans le temps devrait pouvoir être respecté (au-delà par exemple de deux contrats consécutifs de 5 ans).

Des « conseils de jeunes » et des « conseils de quartier » pourront faire des propositions. Par ailleurs, des « commissions citoyennes participatives » pourront lancer, co-construire et suivre des projets, notamment en matière culturelle.

**9- Etes-vous prêts à vous engager pour la présence d'artistes sur votre territoire. Selon quelles modalités ?**

Oui. C'est déjà le cas actuellement, la Ville d'Annecy accueille des résidences d'artistes programmées par les directeurs des équipements culturels (Scène nationale, Théâtre des collines, Auditorium de Seynod, Brise Glace...), dans des locaux de la commune (résidence d'artiste dans l'ancienne école de Sous Aléry), par l'action d'associations subventionnées comme Art by friends.

**10 – Si la commune dans laquelle vous vous présentez accueille une structure labellisée, êtes-vous prêts à vous engager pour en garantir la pérennité et à en respecter le cahier des charges et de missions ?**

Oui et concernant l'adoption du cahier des charges et des missions, il doit faire l'objet de discussions conjointes avec les directeurs des scènes, présidents des conseils d'administration et les tutelles (Etat et Ville principalement, mais aussi Région et Département).

**11- Etes-vous prêts à vous engager pour mieux soutenir les lieux intermédiaires, indépendants, et les lieux missionnés pour l'émergence ?**

Oui mais cela nécessitera des moyens supplémentaires ou des rééquilibrages sur le budget culturel.

**12 – Dans l'espace public, quelle attention et réflexion spécifiques avez-vous concernant la liberté d'expression, de création et d'usage artistique ?**

Sous réserve de respect de la loi (notamment par rapport aux mineurs), cette liberté doit être entière.

**13 – Seriez-vous prêt.e à accompagner plus fortement l'implantation et la présence d'équipes artistiques sur le territoire ?**

Il le faudrait car celles-ci ont tendance à se concentrer davantage dans les grandes métropoles (région lyonnaise et grenobloise par exemple). Il conviendrait pour cela de pouvoir augmenter la ligne directe d'aide aux compagnies (faible aujourd'hui) : les compagnies sont aidées aujourd'hui d'une part par la DRAC, la Région et le Département (subventions), d'autre part indirectement par les moyens financiers dont disposent nos équipements artistiques et culturels (coproductions et achat de spectacles, résidences).

**14 – Etes-vous prêts à développer les actions d'éducation artistique et culturelle en veillant à ce qu'elles ne soient pas déconnectées des processus de création ?**

Concernant l'EAC, la Région soutient les projets des lycées, le Département ceux des collèges, et la Ville d'Annecy ceux des écoles. La Ville doit développer (et continuer d'évaluer) ses « Parcours culturels », en travaillant le plus en amont possible avec ses partenaires (Education nationale, équipements artistiques et culturels, Compagnies) pour qu'en fonction des projets de création et de la motivation des artistes concernés soit étudiée à chaque fois la faisabilité de co-construction d'un projet EAC adapté, notamment à l'âge des enfants.

**15 – Comment comptez-vous favoriser une égalité entre les hommes et les femmes dans les équipes artistiques et structures culturelles que vous financez ?**

En étant vigilant, notamment lors des renouvellements de postes de responsables artistiques des équipements. Pour information aujourd'hui, sur les quatre scènes d'Annecy, il y a dorénavant trois directrices (Brise-Glace, Auditorium, Théâtre des Collines) et un directeur (Bonlieu Scène nationale). En le précisant dans les conventions de partenariat.

**16 – Quelle(s) coopération(s) sur les politiques culturelles pensez-vous mettre en place avec les professionnels et les autres acteurs publics ?**

Les politiques culturelles sont nécessairement co-partenariales au niveau des collectivités publiques et doivent se concrétiser chaque fois que c'est possible par l'adoption de conventions de partenariat, associant élus et professionnels (responsables des structures culturelles).